Management response

Adopté par la Direction des mandants le 20 décembre 2022

Au rapport d'Interface « Évaluation du Réseau d'écoles21 » du 24 mai 2022

Mandants : Office fédéral de la santé publique (OFSP), Promotion santé Suisse (PSCH)

Durée : Mai 2021 – juin 2022

Introduction

Le « Réseau suisse d'écoles en santé et durables », en abrégé Réseau d'écoles21 (RE21), créé en 2017, est un développement du « Réseau suisse d'écoles en santé » (RSES). La coordination nationale du RE21 a été confiée à la fondation éducation21 (é21), le centre de compétences et de prestations de services dédié à la formation au développement durable.

Pour l'évaluation du RE21, les rôles ont été répartis comme suit :

- L'Office fédéral de la santé publique et Promotion santé Suisse se sont chargés de l'adjudication du mandat en 2021, et ont assuré son financement. Ils sont aussi membres du groupe de pilotage opérationnel du réseau. Ayant piloté l'évaluation au niveau opérationnel, ils prennent position dans la présente *Management response*.
- Le groupe des mandants[1] d'éducation21 finance le mandat de base d'é21 et assume vis-à-vis de la fondation une fonction stratégique. Il n'a pas participé à la rédaction de la présente *Management Response*. Il prend connaissance de l'évaluation du RE21 et pourra s'appuyer sur les résultats de celle-ci pour décider du futur mandat de prestations.
- En tant qu'acteur du réseau, le comité consultatif du RE21 a été interrogé dans le cadre de l'évaluation et consulté pour la *Management Response*.
- La fondation éducation21 est responsable du réseau sur le plan stratégique. Son conseil de fondation prend position par rapport à la *Management Response*.
- La coordination nationale du RE21, qui dépend d'éducation21, applique les mesures au niveau opérationnel, en collaboration avec RADIX, la Fondation suisse pour la santé.

L'évaluation est aussi bien sommative (rétrospective) que formative (développement). Il est donc important que les mesures soient mises au point avec la participation de la direction du projet.

La structuration de la *Management Response* est la suivante :

Dans un premier temps, l'Office fédéral de la santé publique et Promotion santé Suisse, en tant que mandants de l'évaluation du RE21, prennent ensemble position sur les principaux résultats (chapitre A) et sur les recommandations issues de l'évaluation (chapitre B). Ensuite, les mandants proposent des mesures, de concert avec la coordination nationale du réseau (chapitre C). Enfin, l'OFSP et Promotion santé Suisse tirent un bilan de l'évaluation (chapitre D).

[1] La composition du groupe des mandants de la fondation éducation21 (état au 28 novembre 2022) est la suivante : Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral de l'environnement (OFEV), Direction du développement et de la coopération (DDC), Secrétariat général de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (SG CDIP), Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Office fédéral du développement territorial (ARE), Service de lutte contre le racisme (SLR) et Promotion santé Suisse. Le SEFRI, Promotion santé Suisse et la CDIP ne participent pas au financement du mandat de base.

A Prise de position relative aux principaux résultats (OFSP et PSCH)

Les mandants de l'évaluation du Réseau éducation21 estiment que le processus et la méthode d'évaluation sont en adéquation avec l'objectif : les personnes concernées et les principaux documents ont été pris en compte. Le rapport d'évaluation du RE21 se fonde sur des documents de base (contrats, stratégies et rapports), des interviews, des entretiens de groupes et des conférences de notation. Les principaux acteurs du réseau ont été interrogés. Étant donné la structure complexe du RE21, l'accent a été mis sur les effets directs des prestations fournies par les réseaux au niveau national et au niveau des régions linguistiques. L'impact sur l'enseignement, le climat scolaire et la structure des écoles n'a pas été pris en compte.

Les mandants considèrent que les résultats résumés par Interface sont compréhensibles et judicieux. Ils constituent une bonne base pour accroître encore les effets du RE21 dans les prochaines années et pour pouvoir mieux soutenir à l'avenir les réseaux cantonaux et ainsi, indirectement, les écoles.

Les principaux résultats sont les suivants :

- Le **nombre d'écoles membres** et d'élèves touchés est légèrement plus élevé en 2020 qu'en 2016. L'objectif inscrit dans le contrat avec Promotion santé Suisse a été manqué de peu fin 2020.
- La **collaboration** avec le groupe des mandants de la fondation é21 et le comité consultatif du RE21 doit être renforcée et le rôle de RADIX mieux défini. Une amélioration semble également possible en ce qui concerne le soutien et l'accompagnement des coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales par les co-coordinateurs et co-coordinatrices des régions linguistiques.
- Le **conseil** et le r**éseautage des coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales**, de même que ceux des écoles membres, font partie des prestations les plus importantes et les plus utilisées du RE21. Interface souligne que les coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales souhaitent davantage d'offres de soutien pour la mise en pratique, car il est assez fréquent qu'ils et elles ne disposent pas de ressources suffisantes. Étant donné l'ampleur du défi que représente l'ancrage de la promotion de la santé et du développement durable dans les écoles, les rencontres d'échanges d'expériences et les formations continues ne leur suffisent pas. Ces offres devraient donc être accompagnées, encouragées et facilitées par les co-coordinateurs et co-coordinatrices de façon plus régulière, concrète et individuelle, afin de les aider à mieux s'acquitter de leur tâche.
- La décision de constituer un **profil Promotion de la santé (PS) et Education au développement durable (EDD)** permet de créer davantage de possibilités et d'améliorer l'efficacité. Grâce à la liaison avec les départements de la formation et les plans d'études scolaires (par régions linguistiques), le réseau est plus fiable et mieux positionné. Au niveau des réseaux cantonaux, les compétences les plus souvent présentes sont les compétences PS, tandis qu'il existe un net potentiel de développement pour les compétences EDD. Il est nécessaire de préciser et/ou de combiner le développement de ces deux concepts.
- Le **manque de ressources pour ce qui est du personnel et du financement**, de même que des compétences EDD au niveau des réseaux cantonaux, constitue un défi pour le développement futur du RE21.
- Certaines écoles souhaitent des **incitations financières pour les écoles membres** et la réduction de la charge de travail au début de la participation au réseau, ainsi qu'une implication axée sur les besoins dans les activités du RE21 aux niveaux cantonal et national.
- Selon les coordinateurs et coordinatrices des réseaux cantonaux et les représentant-e-s des écoles, il est absolument nécessaire d'accroître le travail de **relations publiques** et la **visibilité** aux niveaux national et cantonal.

B Recommandations formulées dans l'évaluation : prise de position (OFSP et PSCH)

1. Questions portant sur l'organisation du Réseau éducation21

Le pilotage du réseau par le conseil de fondation d'é21, le groupe des mandants du RE21 et le groupe de pilotage opérationnel est complexe, ce qui amène un certain nombre de difficultés. Les compétences et les responsabilités ont déjà été clarifiées au niveau du pilotage du RE21 et celui-ci a été amélioré à l'occasion du processus d'évaluation 2021. Les prestations figurant dans le contrat entre é21 et PSCH ont été intégrées dans le programme global de prestations et dans le rapport d'é21.

L'OFSP et Promotion santé Suisse jugent intéressante la recommandation visant à mieux ancrer dans les cantons l'organisation du RE21 dans les réseaux cantonaux/régionaux. Des liens plus conséquents avec les départements de la formation ou les hautes écoles pédagogiques seraient importants, car ils rendraient le canal vers les écoles plus efficient. Toutefois, é21/RE21 ne peuvent jouer qu'un rôle de soutien et d'encouragement. Des contrats individuels ont été passés entre le réseau et les instances concernées au niveau cantonal.

Pour le développement des coordinateurs et coordinatrices des réseaux cantonaux, les éléments déterminants sont en particulier la motivation des personnes au niveau cantonal et le réseautage intelligent des tâches de ces personnes dans les cantons ou dans le cadre de leur mandat de prestations. Un bon moyen serait par exemple de faire mieux connaître les aides financières octroyées par é21 et PSCH (L'école en action), de façon à permettre à davantage d'écoles et de projets de développement pédagogique d'en faire usage, et à mieux les associer au réseau.

Les différences entre les réseaux cantonaux, ainsi qu'entre les ressources et les compétences des coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales, constituent une difficulté qui devra être traitée de manière ciblée dans les années à venir. Ce constat vaut aussi pour les tâches des coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales, ainsi que pour leur répartition. Ici, l'objectif doit être d'accompagner et de soutenir directement les coordinateurs et coordinatrices, mais aussi, indirectement et d'une façon pratique, les écoles membres. Les rôles et les tâches des co-coordinateurs et co-coordinatrices doivent être affinés et mis en œuvre de manière contractuelle.

Le RE21 aura aussi besoin à l'avenir d'une identité propre ; il devra être perçu comme un réseau autonome pour la PS et l'EDD, ce que l'on devrait pouvoir obtenir au moyen d'une signalétique individuelle et indépendante (site, logo). Une communication transparente entre é21, RADIX et les mandants doit être assurée. Les objectifs et les structures peuvent être traduits ou mis par écrit dans un concept RE21, afin de donner à tous la même orientation grâce à une vision commune.

2. Fixer des priorités dans la liste des prestations

C'est le bon moment pour donner un élan au développement du RE21 dans les domaines EDD et PS. La vision et la mise en œuvre conjointes de l'Agenda 2030 (ODD) et de la Charte d'Ottawa (approche « setting ») doivent rester les principes directeurs, tout en étant encore affinés. Les processus participatifs avec les coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales sont à renforcer. En plus du groupe de mandants d'é21 et de RADIX, il convient d'impliquer les coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales et le comité consultatif du RE21 dans le développement de ce dernier. Les priorités définies dans la liste des prestations du réseau se fondent sur le programme de prestations d'é21. Le soutien des mandants doit contribuer à améliorer le positionnement stratégique du RE21 et à le renforcer, en particulier dans la communication avec les cantons et les écoles. De plus, le réseau, conjointement avec Promotion santé Suisse, devrait pouvoir associer de manière plus ciblée avec le RE21 (là où c'est judicieux) les contenus des programmes d'action cantonaux portant sur la promotion de la santé dans le domaine Alimentation, activité physique et santé psychique.

Interface a constaté qu'une bonne collaboration entre le réseau et d'autres professionnels ou programmes permet de libérer de nouvelles ressources. Un accompagnement et un soutien adaptés aux besoins (tels que des rencontres d'échanges d'expériences) renforcent ce processus.

3. Associer plus étroitement EDD et PS

La recommandation est techniquement sensée. Elle s'applique au niveau des écoles, au niveau national et international (Charte d'Ottawa, stratégie fédérale de développement durable, ODD, Agenda 2030, etc.) ainsi que dans le travail du réseau sur le terrain. Les services du réseau national associent déjà de manière conséquente EDD et PS (critères de qualité, aide à l'orientation des compétences transversales, Newsletters, colloques, rencontres d'échanges d'expériences, etc.). À ce propos, il convient de noter que les cantons disposent de l'autorité en matière de formation et qu'ils pilotent celle-ci par le biais de décisions politiques, qui déterminent les flux financiers. Autrement dit, les réalités et les conditions des réseaux cantonaux et de leurs coordinateurs diffèrent les unes des autres.

4. Intensifier les relations publiques et les mises à l'agenda

Afin de mieux faire connaître le réseau sur les plans national et politique, il est indispensable de mettre au point une stratégie de communication. La visibilité du RE21 en tant que réseau dédié à l'EDD et à la PS doit être améliorée par un travail de relations publiques plus intense.

C Mesures proposées (OFSP, PSCH, conjointement avec la coordination nationale du RE21)

Recommandation	**Prise de position de la direction du projet** *(approbation de la recommanda-tion ou justification en cas de non-approbation)*	**Mesures** *(mesures prévues, adaptations, grandes étapes, etc.)*	**Mise en œuvre jusqu'en** (mois, année)
Recommandation 1	Cette recommanda-tion est judicieuse.	- Actualisation et développement de la stratégie de 2016_2e édition (structures, rôles et tâches) - Contrat de prestations d'é21 à RADIX : priorisation des prestations, clarification des rôles et collaboration é21/RADIX - Optimisation de la collaboration de la coordination nationale au sein du noyau de l'équipe - Accompagnement et soutien étroit des coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales en fonction de leurs besoins - Développement et mise en réseau de ressources cantonales supplémentaires pour renforcer l'EDD et la PS. É21 et RADIX ne peuvent pas se structurer au sein des cantons ; ils peuvent au maximum aider à identifier les structures existantes et à les mettre en réseau. É21 et RADIX incitent les coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales à travailler dans ce sens et les soutiennent dans la mesure du possible - Proposition de coachings d'introduction EDD et PS aux nouveaux coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales / coordinateurs intéressés	Sept. 2024 Fév. 2023 Nov. 2022/ en cours Fév. 2023/ en cours en cours Jan. 2024

Recommandation 2	Cette recommandation est judicieuse.	- Définition des priorités sur la base de l'évaluation des résultats (ainsi que des *inputs* des coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales et du comité consultatif du RE21) - Réexamen et adaptation des priorités avec la participation des coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales, du comité consultatif du RE21, du groupe de pilotage opérationnel du réseau et, selon les possibilités, des écoles membres (dans le cadre de rencontres de réseaux) - Signature du contrat avec RADIX, précisant les prestations et les tâches	Fév. 2023 annuel Fév. 2023
Recommandation 3	La recommandation est partiellement judicieuse. Pour les arguments, voir la prise de position d'é21.	- Stratégie de conseil pour soutenir les coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales en vue d'une intégration systématique d'EDD et de PS dans les activités de leurs réseaux. - Renforcement des compétences EDD, y compris les compétences PS, des coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales.	Fév. 2023/ en cours
Recommandation 4	Cette recommandation est judicieuse.	- Organisation de journées d'action du RE21 dans les cantons et les écoles (D-CH comme pilote, éventuellement par la suite F-CH/I-CH) - Stratégie de communication RE21 - Création de clips vidéo pour présenter le réseau, communiqués réguliers aux médias de formation, utilisation des colloques pour la communication, renforcement des réseaux sociaux, introduction d'illustrations animées, renouvellement des sites Internet, etc. - Mise en œuvre des mesures de communication - Soutien de la communication cantonale	Mai 2024 Août 2023 Sept. 2023/ en cours Fév. 2023/ en cours

D Bilan des prises de position par rapport aux résultats (OFSP et PSCH)

Les mandants estiment que l'évaluation ainsi que les recommandations qui en découlent – sur le plan tant stratégique qu'opérationnel – sont judicieuses et importantes pour la suite du développement du RE21.

De septembre à novembre 2023, les mandants ont organisé de nombreux entretiens avec différents acteurs (groupe des mandants é21, comité consultatif RE21, coordinateurs cantonaux et coordinatrices cantonales du réseau, membres du réseau Formation et santé, délégué-e-s à la prévention et à la promotion de la santé en milieu scolaire [CDIP]), afin de pouvoir se rendre compte de l'écho rencontré, ainsi que de relever les idées de ces important-e-s partenaires et de continuer à les développer. Nombre de ces points sont soit déjà intégrés dans la *Management response*, soit feront l'objet de nouvelles réflexions opérationnelles et stratégiques.

Dans une prochaine étape, il s'agit, dès le début 2023, de concrétiser les résultats et les recommandations pratiques et d'intégrer avec é21 les mesures proposées de manière liante dans un plan définissant les grandes étapes.

E Annexes

- *Management Summary* de l'évaluation du Réseau d'écoles21
- Prise de position du conseil de fondation d'éducation21 par rapport à la *Management response*
- Interface Politikstudien. Évaluation du Réseau d'écoles21. Rapport à l'intention de la fondation Promotion santé Suisse (PSCH) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Lucerne, 2022.